

Participation aux frais

	2 jours	1 journée
plein tarif	140 €	80 €
adhérents à la FF2P*	125 €	70 €
étudiants**	76 €	46 €

TARIF PREFERENTIEL POUR INSCRIPTION AVANT LE 31 juillet 2010 :
120 € pour les 2 jours / 65 € pour une journée

* organismes et membres individuels.

** n'exerçant pas encore la psychothérapie et inscrits dans une école de psychothérapie ou à l'université.

NB : Aucun remboursement ne pourra être effectué après le 30 septembre 2010.

*UNE ATTESTATION DE PARTICIPATION VALIDANT 1 OU 2 JOURS DE FORMATION
SERA DELIVRÉE SUR DEMANDE.*

Inscription préalable indispensable auprès de la
FF2P : 2 bis rue Scheffer - F-75116 PARIS

Tél. : 33 (0)1 44 05 95 50 Fax : 33 (0)1 47 04 36 86

E-mail : contact@ff2p.fr

Le nombre de place est limité.

L'accès de la salle sera réservé aux personnes inscrites.

Guide pratique du psychothérapeute humaniste

Serge et Anne GINGER

Préface de
Mony Elkaim



Amour et châtiments

La violence éducative ordinaire
et ses conséquences

Vendredi 22 et
samedi 23 octobre 2010

Musée social
5 rue Las Cases
75007 Paris

Cecile Meignan
06 88 75 07 99

Fédération Française de Psychiatrie et Psychanalyse



Amour et châtements

La violence éducative ordinaire et ses conséquences

24^e colloque national de la FF2P
vendredi 22 et samedi 23 octobre 2010
Musée Social – 5 rue Las Cases – 75007 Paris
(M^o Solférimo ou RER C Musée d'Orsay)

Peu d'écologistes jusqu'à présent se sont préoccupés d'une des plus radicales atteintes à notre propre nature, qui touche la majorité des enfants venant en ce monde. Il s'agit de la perturbation du cerveau des enfants par la violence éducative ordinaire, celle à laquelle recourent, en toute bonne conscience, presque tous les parents du monde comme moyen d'éducation.

La violence éducative ordinaire ne doit pas être confondue avec la maltraitance qui n'est que le sommet de l'iceberg de la violence infligée aux enfants et qui est dénoncée dans tous les pays. Alors que la violence éducative ordinaire qui constitue les neuf dixièmes immergés du même iceberg est parfaitement tolérée et souvent préconisée.

Seulement vingt-trois pays dans le monde l'ont interdite. Cette atteinte à la nature, à notre nature, est d'autant plus rarement dénoncée qu'un de ses premiers effets est de s'auto-justifier dans l'esprit de ceux qui la subissent. Presque tous frappés dans notre plus jeune âge, nous nous sommes identifiés à nos parents à un moment où nous en étions entièrement dépendants et où tout ce qu'ils faisaient était pour nous incontestable. Remettre en question ce comportement exige donc de nous un retournement de la pensée, aussi difficile qu'une radicale remise en question de nous-mêmes.

Une deuxième raison fait que la violence éducative ordinaire n'est pas perçue comme un danger. La vitalité et la capacité de rebondissement des enfants sont heureusement telles qu'ils utilisent pour se construire tout ce qu'ils trouvent autour d'eux. S'ils rencontrent une personne qui les comprend et qui les respecte, ils peuvent bâtir sur cette estime l'essentiel de leur personnalité et compenser partiellement des effets de ce qu'ils ont subi par ailleurs. Ces effets ne sont donc pas toujours apparents. Le plus résistant et le plus indéfectible reste cependant la répétition de la violence subie sur la génération suivante, si cette forme de violence n'est pas contestée dans la société où l'on vit. La disparition de la violence éducative ordinaire représenterait un progrès important pour l'humanité contre les guerres et les violences civiles.

Ce colloque réunira des spécialistes de l'enfance et de la psycho-traumatologie qui tenteront de comprendre pourquoi 86 % des français sont partisans de la fessée et pourquoi la France n'arrive pas à rejoindre les 20 pays européens abolitionnistes. Néfaste survivance de la violence physique ordinaire, elle reste encore, pour le sens commun, considérée comme nécessaire et anodine, comme l'était hier le « martinet »...

Seront aussi présentées des alternatives à la violence éducative ordinaire, en réponse aux questions des parents et des éducateurs qui sont souvent démunis face à la nécessité d'apprendre aux enfants la gestion des limites.

Amour et châtements

La violence éducative ordinaire et ses conséquences

Colloque placé sous le haut patronage
de Jack LANG, ancien Ministre, Député du Pas-de-Calais

Intervenants ayant confirmé leur participation

Edwige ANTIER, Députée de Paris, pédiatre

Christine ARNAUD-TANNER, psychanalyste et accueillante « la Babille »

Françoise CHARRASSE, psychothérapeute millerienne

Jacqueline CORNET, présidente de l'association « Ni claques, ni fessées »

Marc-André COTTON, enseignant

Thomas D'ANSEBOURG, psychologue, praticien de la Communication Non Violente

Cornelia GAUTIER, médecin

Charles GELLMAN, neuropsychiatre, sexothérapeute

Catherine GUEGUEN, pédiatre

Michelle GUEZ, psychologue, praticienne de la Communication Non Violente

Martine HERZOG-EVANS, professeur de droit à l'Université de Reims

Pascal JOCTEUR-MONROZIER, Psychanalyste

Olivier MARC, psychanalyste

Varenka MARC, psychanalyste

Olivier MAUREL, président de l'Observatoire de la Violence Educative Ordinaire

Michel MEIGNANT, psychothérapeute

Isabelle MEIGNANT-ORDOIX, psychologue, psychothérapeute EMDR

Muriel SALMONA, psychiatre, psychotraumatologue

Dominique VERSINI, défenseuse des enfants

BULLETIN D'INSCRIPTION AU COLLOQUE « AMOUR ET CHATIMENTS »
organisé par la FF2P, les 22 et 23 octobre 2010 au Musée social, 5 rue Las Cases, Paris 7e
à renvoyer à la FF2P : 2 bis rue Scheffer, F-75116 Paris / Fax : 33 (0)1 47 04 36 86

NOM : Prénom

Adresse :

CP : VILLE :

Tél. : Fax : e-mail :

Profession :

Organisme :

Plein tarif	2 jours	1 jour
Adhérents à la FF2P	140 €	80 €
Étudiants	125 €	70 €
	76 €	46 €

Tarif préférentiel si inscription avant le 31 juillet 2010 : 120 € pour les 2 jours / 65 € pour une journée

- Je m'inscris pour les 22 et 23 octobre = 140 €
- Je m'inscris uniquement pour le vendredi 22 octobre = 80 €
- Je m'inscris uniquement pour le samedi 23 octobre = 80 €

Aucun remboursement ne pourra être effectué après le 30 septembre 2010

Je verse la somme de : € Par chèque à l'ordre de la FF2P.